Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le JS . AO 2005 5 LO

ID : 062-216203869-20251009-2025\_74-DE

MAIRIE DE GRENAY

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Lens

-=----

Canton de Wingles

\_\_\_\_\_

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du mercredi 8 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

<u>Présents</u>: (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés: (3) Monsieur Bernard JOSIEN (a donné procuration à Monsieur Gaston CHOQUENET), Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents: (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Nathalie LEROY est élue secrétaire de séance.

2025-74 : Reprise des résultats du budget annexe Estaminet au budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-140 du 18 décembre 2024 approuvant la clôture du budget annexe Estaminet

Vu la délibération n°2025-22 du 02 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024 du budget annexe Estaminet

Vu la délibération n°2025-20 du 02 avril 2025 approuvant le compte de gestion du budget Commune

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer les résultats de clôture 2025 du budget annexe Estaminet au budget principal Commune

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le JS. LO 7075

ID : 062-216203869-20251009-2025\_74-DE

Madame la Maire rappelle que l'activité du budget Estaminet de Grenay a été qualifiée de service public industriel et commercial en raison de la nature commerciale des ventes de boissons et friandises proposées dans le cadre de l'exploitation de sa médiathèque.

Or, par décision en date du 9 janvier 2017, le tribunal des conflits a jugé que lorsqu'une activité de services public administrative prépondérante (ce qui est le cas de la médiathèque), l'ensemble de ses opérations pouvaient être regardées comme relevant intégralement du service public administratif.

Afin de finaliser la dissolution du budget annexe Estaminet, il faut intégrer les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement au sein du budget principal.

Le résultat de clôture 2025 de la section d'investissement est de 0,00 € et celui de la section de fonctionnement est de 1 521,82 €.

Les résultats de clôture 2024 du budget Commune sont pour la section d'investissement de 182 508,18 € et pour la section de fonctionnement de 810 014,52 €

Avec la reprise au budget principal de la Commune de l'excédent d'investissement de l'Estaminet, la section d'investissement est de 182 508,18 € (ligne 001).

Avec la reprise au budget principal de la Commune de l'excédent de fonctionnement de l'Estaminet, la section de fonctionnement est de 811 536,34 € (ligne 002).

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver la reprise des excédents de la section d'investissement et de la section de fonctionnement du budget Estaminet au budget Commune. Le résultat de la section d'investissement du budget commune est de  $182508,18 \in (\text{ligne } 001)$  et le résultat de la section de fonctionnement est de  $811536,34 \in (\text{ligne } 002)$ .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à 25 voix pour et 2 abstentions (Madame DUVEAU et Monsieur IBBA).

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE Maire de GRENAY 14 oct. 2025

Nathalie LERUY